

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT 2025-2026

### AVANT LE 1ER SEPTEMBRE

Si le joueur n'a jamais participé à AUCUNE activité, le remboursement se fera en entier.

Si le joueur a participé aux activités (CAMPS AAA-AA), les montants suivants seront **non remboursables** :

- Montant de 75\$ pour les camps AAA-AA

### APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE

Si le joueur n'a jamais participé à AUCUNE activité, le remboursement se fera en entier.

Si le joueur a participé aux activités, selon la division et la classe du joueur (se), les montants suivants seront **non remboursables** :

<b>Frais non-remboursables</b>	<b>M7</b>	<b>M9</b>	<b>M11</b>	<b>M13</b>	<b>M15</b>	<b>M18</b>	<b>Junior</b>
Adhésion membre - Assurances	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$	46,96 \$
Adhésion membre Hockey Québec & Hockey Can	27,63 \$	44,88 \$	44,88 \$	44,88 \$	44,88 \$	44,88 \$	44,88 \$
<b>TOTAL</b>	<b>63,69 \$</b>	<b>80,94 \$</b>	<b>80,94 \$</b>	<b>80,94 \$</b>	<b>80,94 \$</b>	<b>80,94 \$</b>	<b>91,84 \$</b>

**De plus, à ces deux montants non-remboursables (tableau ci-haut), s'ajoute ces 3 montants non-remboursables (en accord avec l'OPC) :**

- Le coût des cours ou séances déjà suivis;
- Une pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.
- Montant de 75\$ pour les camps AA (seulement si le joueur y a participé)

Toutes les demandes de remboursement doivent être reçues avant la fin de la saison régulière et le calcul du montant de remboursement se fera à partir de la date de dépôt de la demande de remboursement.

Afin de procéder à une demande d'annulation et de remboursement, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet qui se trouve sur notre site internet.